

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE MEMBRES
Sous-sol de l'église Ste-Claire
4 FÉVRIER 2016, 18h30

1

PROCÈS-VERBAL no. 15-16-04

Présences :

Blais, Anne-Marie	Collège Mont-Royal
Cloutier, Marie-ève	Journaliste, Le Pamplemousse
Léo Fortin	Le Chez-Nous de Mercier-Est
Marie-Anne Guichandut	Antre-Jeunes de Mercier-Est
Yvonick Houde	Citoyen
Lorraine Lessard	Carrefour Relance Inc.
Marc Lessard	Collectif en environnement
Benoit Landry	Invité Persévérance scolaire (Réseau réussite Montréal)
Danielle Sylvestre	citoyenne
Patricia Mercier	Info-logis
Josée Boucher	Arrondissement
Sophie Gagnon	Tandem
Nicole Boudreau	Citoyenne
Alain Gravel	CSDM
Stéphane Tremblay	Sésame
Salomé Élibert	Citoyenne

Et toute l'équipe de Solidarité Mercier-Est

Ordre du jour

- 1) Ouverture de l'assemblée + annonces diverses
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption des PV du 15 octobre et du 19 novembre
- 4) Reconfiguration de l'autoroute 25 – prise de position
- 5) Présentation du Centre de la radicalisation menant à la violence
- 6) Présentation des Journées de la persévérance scolaire
- 7) Suivi des travaux du comité « principes directeurs »
- 8) Adoption et la définition de développement local
- 9) Fin de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée + annonces diverses

Mme Émilie Auclair ouvre l'assemblée et souhaite bienvenue à tous les participants. Elle agira à titre de présidente d'assemblée et Bianca Boudreau à titre de secrétaire.

2

2. Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Proposé par : Lorraine Lessard
Appuyé par : Nicole Boudreau

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des PV du 15 octobre et du 19 novembre

Que les PV du 15 octobre et du 19 novembre 2015 soient adoptés tel que présenté.

Proposé par : Sophie Gagnon
Appuyé par : Anne-Marie Blais

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Reconfiguration de l'autoroute 25 – prise de position

Le Collectif en environnement Mercier-Est tient à saluer l'initiative du ministère des Transports du Québec (MTQ) visant à moderniser le corridor de l'A-25 dans l'île de Montréal.

Toutefois, à la lumière des informations fournies lors des rencontres avec les représentants du MTQ et de l'arrondissement, il apparaît que :

1. Le camionnage, interdit depuis 17 ans sur le tronçon sud de la rue Curatteau, sera de nouveau autorisé en direction nord
2. Les camions provenant de l'A-25 Nord auront accès à la rue Sherbrooke en direction est.

Ce qui aura pour conséquences prévisibles d'augmenter les nuisances liées au camionnage pour de nombreux citoyens riverains, à savoir le bruit, la pollution de l'air, les vibrations et les possibles dommages aux bâtiments.

Résolution no. 04-02-16-28

Considérant que le projet, qui vise d'abord à faciliter l'accès des camions à l'A-25, doit également – et surtout – contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes de Mercier-Est.

Que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec et à l'arrondissement Mercier Hochelaga-Maisonneuve d'apporter à ce projet les modifications nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

3

Proposée par : Marc Lessard
Appuyée par : Nicole Boudreau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Présentation du Centre de la radicalisation menant à la violence

Le Centre n'a pas pu se présenter.

6. Présentation des Journées de la persévérance scolaire

Les Journées de la persévérance scolaire (JPS)

Le Québec en entier se mobilise pour la réussite éducative dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire (JPS) qui seront célébrées chaque année au Québec, durant la 3e semaine du mois de février. En 2016, elles auront lieu du 15 au 19 février.

Plusieurs centaines d'activités sont organisées à travers la province.

L'objectif? Mobiliser et activer la communauté autour des jeunes pour leur parler d'efforts, de persévérance, des risques du décrochage scolaire et des avantages d'un diplôme. Mais il s'agit aussi de rappeler à la population que la persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous et que chaque jeune a besoin d'encouragements quotidiens.

7. Suivi des travaux du comité « principes directeurs »

Émilie Auclair rappelle que lors de l'assemblée spéciale des membres, nous avons déposé le volet DT étant donné que quelques préoccupations devaient être prises en compte avant l'adoption. Étant donné le caractère unique de la RUI et sa mission d'être une stratégie de lutte à la pauvreté, il fallait aller plus loin que « développement du territoire ».

Voici ce qui est donc proposé :

Résolution no. 04-02-16-29

Que le comité de développement **socio-urbain** soit créé et qu'il ait le mandat, la composition et le quorum suivant :

Mandat

- Adopter et mettre en application un plan d'action issu du plan d'action intégré de Solidarité Mercier-Est selon un **angle socio-urbain**;

- Adopter un budget annuel;
- Mettre en place des comités d'action tributaires et redevables au CDSU et ayant des mandats précis;
- Planifier et organiser au moins une rencontre de consultation par année;
- Documenter les décisions prises;
- Présenter, à l'AGA, un plan d'action avec des indicateurs à fin d'auto-évaluation;
- Présenter, à l'AGA, un bilan de ses actions;
- Annuellement, se nommer un porte-parole siégeant au conseil intégrateur à la rencontre précédant l'AGA et l'annoncer à l'AGA;
- Tenir au moins trois rencontres par année.

Composition

- Tous membres intéressés à y participer;
- Pour les décisions concernant la RUI de Mercier-Est, l'adhésion à la Solidarité Mercier-Est n'est pas nécessaire pour voter.

Quorum

- Au moins deux types de membres dont au moins un salarié de Solidarité Mercier-Est

Proposée par : Salomé Élibert
Appuyée par : Yvonick Houde

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dans un esprit de concordance, il est proposé que le comité de développement économique se nomme « comité de développement socio-économique ».

Résolution no. 04-02-16-30

Que le comité de développement économique se nomme désormais « comité de développement socio-économique ».

Proposée par : Stéphane Tremblay
Appuyée par : Marie-Anne Guichandut

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Adoption et la définition de développement local

Un premier exercice a été fait sur une définition commune de développement local.

Après compilation des fruits du dernier exercice, voici la proposition.

Résolution no. 04-02-16-30

Que le développement local soit défini comme tel dans Mercier-Est :

En accord avec les valeurs de respect, de solidarité et de démocratie portées par la Table de concertation de Mercier-Est, le développement local apparaît comme un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents.

Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes du développement durable (économique, environnemental et social) ainsi que des composantes culturelle et politique qui sont propres au quartier.

Proposée par : Sophie Gagnon
Appuyée par : Lorraine Lessard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Fin de l'assemblée

Proposée par : Stéphane Tremblay
Appuyée par : Marie-Anne Guichandut

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ